Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_059_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 2 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 25 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Le Douairon à Monsieur Thébaut
Monsieur Mouaci à Monsieur Sébille
Madame Le Floch à Madame Leclere
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 4

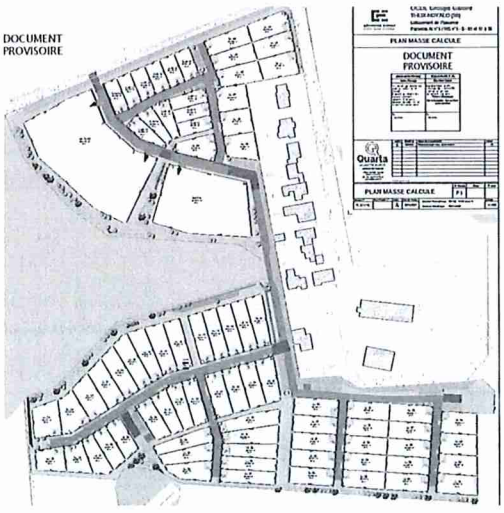
Votants : 33

2026-04-02- N°FON 059/2026 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE GROUPE GIBOIRE POUR LA POSE D'UNE CLOTURE ACOUSTIQUE A PLAISANCE

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Par délibération du 23 mai 2024, la commune de Theix-Noyalo a vendu à la société OCDL LOCOSA rattachée au groupe GIBOIRE la parcelle alors cadastrée AI1 d'une surface d'environ 4,9 ha (cf. Annexe n°1) afin de réaliser une opération d'aménagement immobilier comprenant 170 logements.

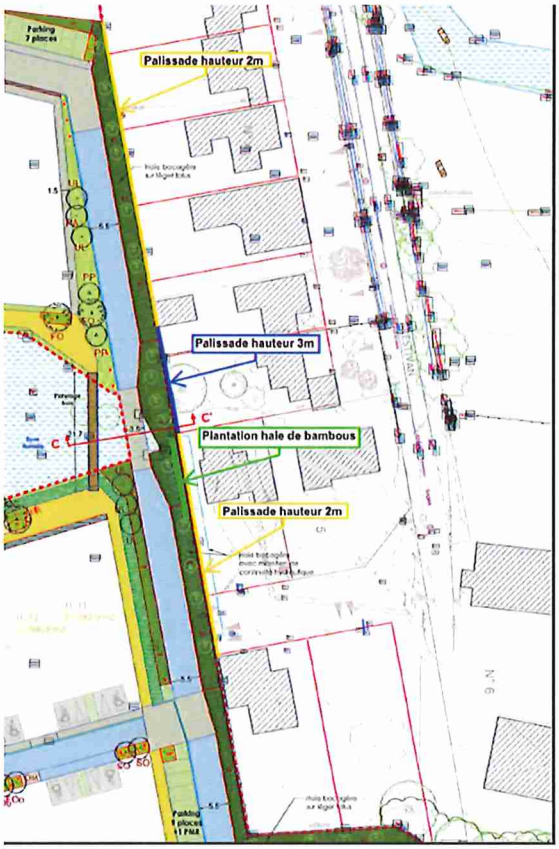
Cette construction a nécessité la réalisation d'une voie principale, accompagnée d'un ouvrage d'art (pont) en limite est du périmètre de l'opération.



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_059_DEL-DE

Cette future voie de circulation ainsi que l'ouvrage d'art qui se trouvent à proximité d'habitations existantes, occasionneront des nuisances sonores et visuelles dans les parties privatives des propriétés mitoyennes du lotissement LIORH BRESTIVAN.

Afin de limiter ces nuisances et préserver l'intimité de chacun, il a été proposé aux riverains d'aménager sur un linéaire défini un ensemble de clôtures acoustiques et occultantes et ceci en limite de propriété existante, sur les parcelles nouvellement numérotées AI235 et AI231.



Par échanges de courriers, la société OCDL LOCOSA et la commune se sont accordées pour la réalisation de ces aménagements publics moyennant le versement d'une quote-part des travaux par la société OCDL LOCOSA à la ville de Theix-Noyalo qui restera maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement.

La présente convention a pour objet de définir, entre la société OCDL LOCOSA et la commune de Theix-Noyalo, les conditions de versement de la participation forfaitaire de 45 000 € à verser à la commune de Theix-Noyalo dans le cadre des aménagements précités.
Le montant global de l'opération est de 84 100,32 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière relative à la construction d'une clôture acoustique à Plaisance.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260402-2026_059_DEL-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention jointe en annexe.

PRECISE que les financements pour cette opération seront inscrits au budget 2026.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE